
Rapport

De la Commission de Gestion au Conseil communal de et à Bullet , concernant l'examen des comptes et de la gestion 2021

Rapporteur : Rudolf Widmer

Membres présents : Florent Thévenaz, Sabine Thévenaz, Daniel Prévitali et Raphaël Tagini

Suppléants non appelés : Luca Perrenoud, Romain Prévitali

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux,

La Commission de Gestion s'est réunie les 30 mai et 2 juin 2022 afin d'examiner les comptes et la gestion pour l'année 2021.

Nous avons rencontré Mme Marisa Leuba (Boursière communale) ainsi que la Municipalité. La Commission les remercie pour les informations et précisions reçues ainsi que pour les réponses apportées à nos questions.

En préambule, nous précisons que les comptes 2021 ont été révisés par la Fiduciaire « PB Révision » qui a établi son rapport sur la vérification des comptes communaux de la Commune de Bullet en date du 14 avril 2022; Les conclusions de ce rapport permettent de constater les points suivants :

- A. Le bilan et le compte de fonctionnement concordent avec la comptabilité ;
- B. La comptabilité est tenue avec exactitude ;
- C. L'état de fortune et des résultats répondent aux dispositions légales et au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

1. Rapport des comptes 2021 en présence de Mme Marisa Leuba le 30 mai 2022

Nous rappelons que la marge d'autofinancement 2021 de CHF 465'784.05 se compose du résultat de l'exercice publié : Bénéfice de CHF 18'458.51 + le montant des amortissements de CHF 381'507.30 + mouvement des réserves de CHF 65'818.24 ; cette marge d'autofinancement est la meilleure depuis l'exercice 2014 (pour rappel elle était de CHF 317'387.-- en 2020). Sur 2021, elle est également largement au-dessus de la marge annuelle moyenne des 10 dernières années, qui est de CHF 297'211.--.

La présentation des différents ratios concernant l'évolution de l'endettement nous montre que la situation est sous contrôle et dans la moyenne des communes vaudoises ; l'endettement net par habitant passe de CHF 4'548.-- à CHF 4'059.--. La dette par habitant est de CHF 6'073.--. Cette dernière valeur est un peu supérieure à la dette par habitant de l'ensemble des communes vaudoises en 2020 (CHF 5'888.-- sans Lausanne) ; en ajoutant la dette de la capitale, cette valeur passe à CHF 7'989.--

Le ratio de « Quotité de dette brute », mis en place par le Canton lors du plafond d'endettement en 2006, met en relation le montant des emprunts avec les revenus de fonctionnement (financiers). La valeur à ne pas dépasser est de 250%, elle est jugée bonne en dessous de 100% ; au terme de l'exercice 2020 la valeur pour la Commune de Bulle était de 117.06%. En 2021 ce ratio diminue à 103.38%, grâce principalement à l'augmentation des revenus de fonctionnement auquel ce ratio se réfère. On s'approche ainsi de la qualification « bonne ».

Concernant le financement des investissements sur les 10 dernières années, le degré d'autofinancement est de 71.95%, ce qui est moyen, la valeur idéale étant de 80%. La commune a donc autofinancé un peu plus des 2/3 de ses investissements nets depuis 2012. Il faut toutefois relever que l'année 2012 à elle seule, représente plus de 30% des investissements de la période. Donc dès l'an prochain, ce ratio sera nettement plus favorable.

A la lecture des comptes, vous constaterez enfin que les impôts sur les successions comptabilisés durant l'exercice 2021 (environ CHF 200'000.-- sur le compte 210.4050) ont fortement contribué à l'excellent résultat financier 2021.

Remarque de la Commission de Gestion sur le rapport des comptes 2021

Le montant des amortissements sur l'exercice 2021 se compose des amortissements obligatoires sur le patrimoine administratif pour CHF 202'600.-- (correspondant exactement au Budget 2021) + des amortissements supplémentaires sur le patrimoine administratif de CHF 132'347.-- + des amortissements de CHF 46'560.30 sur du patrimoine financier. Afin d'optimiser la gestion des comptes de notre commune, nous pensons qu'il serait judicieux pour les prochains exercices fortement bénéficiaires d'étudier la possibilité d'attribuer (dans la mesure du possible) une partie de cette marge d'autofinancement à la création de fonds de réserve concernant des investissements futurs, ou amortir d'autres postes du patrimoine plutôt que d'amortir des bâtiments déjà bien ou sur-amortis.

2. Contrôle des comptes en présence de Mme Marisa Leuba le 02 juin 2022

A notre demande, Mme Marisa Leuba nous a fourni les extraits de compte concernant les investissements liés aux différents préavis pris en compte sur l'exercice 2021. Comme vous pourrez le constater dans le rapport des comptes 2021 (page 7), le montant total des investissements du patrimoine administratif se monte à CHF 144'276.75, cela concerne les chapitres suivants :

a. Bâtiment Administratif : Préavis municipal Nr 29-2020 (Rénovation salle de bain)

Montant voté par le Conseil : CHF 20'000.--
Montant total utilisé : CHF 27'692.78
(Dont utilisé sur 2020 : CHF 15'228.93)
(Dont utilisé sur 2021 : CHF 12'463.85)
⇒ Différence : + CHF 7'692.78.07 en dessus du préavis (la grande partie de cette différence provient de la ventilation des frais de personnel de la commune affecté à cette rénovation : CHF 10'493.88 alors que le préavis prévoyait CHF 4'000.--)
⇒ Préavis bouclé sur 2021 (toutes les factures ont été réceptionnées et comptabilisées)

b. Grande Salle : Préavis municipal Nr 30-2020 (Rénovation de la véranda)

Montant voté par le Conseil : CHF 42'000.--
Montant total utilisé : CHF 47'518.17
(Dont utilisé sur 2020 : CHF 43'708.17)
(Dont utilisé sur 2021 : CHF 3'810.--)
⇒ Différence : + CHF 5'518.17 en dessus du préavis (déjà présenté dans le rapport de la commission de gestion 2020)
⇒ Préavis bouclé sur 2021 (toutes les factures ont été réceptionnées et comptabilisées)

-
- c. **Bâtiment du Collège : Préavis municipal Nr 35-2020** (Rénovation cuisine 1^{er} étage)
Montant voté par le Conseil : CHF 24'000.--
Montant total utilisé sur 2021 : CHF 23'312.65
⇒ Différence : - CHF 687.35 en dessous du préavis
⇒ Préavis bouclé sur 2021 (toutes les factures ont été réceptionnées et comptabilisées)
- d. **Bâtiment de la Grande Salle : Préavis municipal Nr 36-2021** (Rénovation lucarne de l'appartement)
Montant voté par le Conseil : CHF 23'000.--
Montant total utilisé : CHF 22'035.60
(Dont utilisé sur 2021 : CHF 7'840.60)
(Dont utilisé sur 2022 : CHF 14'195.--)
⇒ Différence : - CHF 964.40 en dessous du préavis
⇒ Préavis bouclé sur 2021 (toutes les factures ont été réceptionnées et comptabilisées)
- e. **Autres Pâturages : Préavis municipal Nr 28-2019** (Elaboration d'un PGI => Plan de gestion Intégré pour les pâturages et alpages communaux)
Montant voté par le Conseil : CHF 24'000.--
Montant total utilisé : CHF 23'948.45
(Dont utilisé sur 2020 : CHF 17'650.--)
(Dont utilisé sur 2021 : CHF 6'298.45)
⇒ Différence : - CHF 51.55 en dessous du préavis (déjà présenté dans le rapport de de la commission de gestion de 2020)
⇒ Préavis bouclé sur 2021 (toutes les factures ont été réceptionnées et comptabilisées)
- f. **Révision du Plan Général d'Affectation, P.G.A : Préavis municipal Nr 40-2015**
Montant voté par le Conseil : CHF 142'344.--
Montant total utilisé : CHF 122'125.--
(Dont utilisé sur 2017 : CHF 18'924.90)
(Dont utilisé sur 2018 : CHF 12'648.90)
(Dont utilisé sur 2021 : CHF 90'551.20)
⇒ Différence : - CHF 20'219.-- en dessous du préavis
⇒ Préavis encore ouvert (La consultation au canton est prévue d'ici la fin de l'été-début de l'automne)

Remarque de la Commission de Gestion sur le contrôle des comptes 2021

Nous avons constaté que certaines factures parvenaient à la commune avec parfois beaucoup de retard (jusqu'à 10 mois après la fin des travaux !). Lors de l'octroi des mandats, nous pensons qu'il serait judicieux d'informer les entreprises qu'à la fin des travaux, le municipal en charge procédera en présence de ce dernier à la validation des travaux effectués et que sur cette base, et à partir de cette date, la facture devra être transmise à la commune au plus tard sous 2 mois.

3. Visite du domaine communal en présence de la Municipalité le 2 juin 2022

Nous nous sommes rendus à la Grande Salle pour constater les travaux exécutés dans le cadre de la rénovation de la véranda et de la lucarne de l'appartement. Nous avons ensuite rendez-vous avec Mme Janique Ferrari enseignante des 5P et 6P au collège de Bulle pour nous familiariser avec l'écran tactile installé en lieu et place du « tableau noir » dans le cadre d'un projet pilote des écoles vaudoises.

Remarque de la Commission de Gestion pour les prochaines années

La Commission de gestion souhaiterait pour les prochains exercices pouvoir se réunir la première fois avec la Municipalité début mai plutôt que fin mai, afin de disposer de suffisamment de temps pour planifier les entretiens avec les personnes/services concernés et organiser conjointement les différentes visites du domaine communal nécessaires à l'élaboration du rapport de la Commission de Gestion.

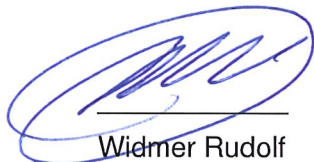
Conclusion

La Commission de gestion remercie la Municipalité ainsi que le personnel de la Commune de Bullet « in corpore » pour leur engagement et précieuse collaboration, indispensable au bon fonctionnement de notre commune.

Vu les comptes et la gestion 2021, la commission propose au Conseil communal de Bullet d'en donner décharge à la boursière ainsi qu'à la Municipalité

Bullet, le 13 juin 2022

Le rapporteur :

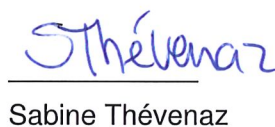


Widmer Rudolf

Les Membres :



Florent Thévenaz



Sabine Thévenaz



Daniel Prévitali



Raphaël Tagini